

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 7 février 2022

Délibération n° CP-2022-1092

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait - Désignation d'un représentant de la Métropole

Service : Délégation Développement responsable - Direction Ressources - DDR

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 8 février 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Commission permanente du 7 février 2022**Délibération n° CP-2022-1092**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait - Désignation d'un représentant de la Métropole

Service : Délégation Développement responsable - Direction Ressources - DDR

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'association Village des créateurs du Passage Thiaffait a été créée en 2000. Son siège est basé à Lyon.

Son objet est de favoriser le développement économique et la promotion de jeunes créateurs nationaux et internationaux installés au Passage Thiaffait, et de soutenir et accompagner les jeunes créateurs de l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes adhérents de l'association. L'association a, plus largement, pour objet de promouvoir la création dans les secteurs du textile, de l'habillement, de la mode et du design.

L'association rassemble des organisations professionnelles de ces secteurs (Mode, habillement Rhône-Alpes, Syndicat de l'union inter-entreprises du textile -UNITEX- Lyon et région), les institutions consulaires (Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, Chambre de métiers du Rhône), les collectivités locales ainsi que des créateurs personnes morales ou physiques.

Pour poursuivre son objet, l'association, en concertation avec les organisations professionnelles, les institutions consulaires et les collectivités :

- conduit toutes actions nécessaires à l'identification des projets d'entreprises, à l'évaluation de leur faisabilité et à leur formalisation et, notamment, assiste les candidats créateurs dans la définition de leur plan d'affaires, dans la recherche de parrainage, d'informations et de conseils, ainsi que dans la mise au point des produits,
- assure la gestion du Centre de ressources ouvert au sein du Passage Thiaffait, dans les locaux affectés à l'hébergement des entreprises en création (pépinière d'entreprises),
- met à disposition de ses membres créateurs, des moyens collectifs logistiques, techniques ou immatériels,
- contribue à la notoriété des créateurs installés au sein du Passage Thiaffait et, plus largement, des créateurs de la région lyonnaise, bénéficiant des services du Centre de ressources, par toutes actions de promotion appropriées, et organise, notamment, des expositions et manifestations sur le site du Passage Thiaffait.

II - Modalités de représentation

L'association est composée de 3 collègues (membres fondateurs, membres actifs, créateurs) et compte une cinquantaine de membres adhérents actuellement. La Métropole de Lyon figure parmi les membres fondateurs de l'association "Village des créateurs du Passage Thiaffait".

L'association est administrée par un conseil d'administration composé des membres fondateurs, à l'exception de la Ville de Lyon et de la Métropole.

Par délibération n° 2020-0171 du 5 octobre 2020, le Conseil a désigné madame Camille AUGÉY pour représenter la Métropole au sein de l'assemblée générale, pour la durée du mandat.

Madame Camille AUGÉY a fait part de son souhait de démissionner de cette représentation.

La Métropole disposant d'un représentant à l'assemblée générale de l'association, il convient donc de procéder à une nouvelle désignation ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime de la Commission permanente pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret, en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne madame Caroline LAGARDE en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220207-275922-DE-1-1 Date de télétransmission : 8 février 2022 Date de réception préfecture : 8 février 2022
